



Reçu par : _____

Date et heure : _____

**FORMULAIRE D'AUTORISATION PAR LA
COMMISSION DES CANDITATURES**

Je,	Nom complet		
désire obtenir l'autorisation de poser ma :	<input type="checkbox"/> Candidature officielle (femme) <input type="checkbox"/> Candidature officielle (homme)		
Veuillez s.v.p. fournir vos coordonnées complètes			
Prénom		Nom	
Adresse			
Ville		Code postal	
Numéro de membre (optionnel)		Date d'expiration de la carte de membre (optionnel)	
Numéro de téléphone principal		Numéro de téléphone secondaire (optionnel)	
Courriel			
Comptes de réseaux sociaux que je contrôle personnellement ou en tant qu'administrateur :			
Facebook: _____	Si vous avez d'autres comptes de réseaux sociaux, veuillez en faire la liste ici :		
Twitter: _____			
Instagram: _____			
LinkedIn: _____			
Twitch: _____			
TikTok: _____			

* Si vous avez résidé à d'autres adresses résidentielles dans les 5 dernières années, veuillez s.v.p. joindre lesdites adresses à la présente demande.

PRÉAMBULE DES STATUTS

Déclaration de principe

Le Parti Québécois s'engage avec dignité et détermination à tout mettre en œuvre pour mener le Québec à son indépendance nationale.

Le Québec est une nation francophone d'Amérique. Son peuple, formé de gens fiers et généreux, est l'héritier de plusieurs cultures : autochtones, française et britanniques et, enfin, de partout à travers le monde. Il se démarque par sa ténacité, sa force d'innovation, sa solidarité, son esprit entrepreneurial et sa manière de vivre que lui ont légués ses bâtisseurs, au fil des siècles, en faisant du Québec un État laïque moderne.

La pérennité du français est son défi permanent, auquel s'ajoutent des écueils qui dépassent largement ses frontières. Comme le reste de la planète, le Québec fait face à la crise climatique, il doit composer avec l'accroissement des inégalités sociales et stimuler la confiance des citoyens envers les institutions démocratiques. La mondialisation rend son développement économique complexe et défie sa singularité culturelle.

L'indépendance du Québec répond aux défis contemporains. L'histoire et l'évolution de la nation québécoise fondent ce projet. Le peuple québécois doit puiser dans ce qui le distingue afin de participer pleinement au concert des nations. L'acquisition des pouvoirs d'un État véritablement souverain concrétisera son affirmation nationale.

Le Parti Québécois y travaillera sans relâche avec, comme valeurs fondamentales :

- La LIBERTÉ, qui s'incarne à travers le pouvoir de faire ses propres choix, l'accès universel à une éducation de qualité et l'atteinte de l'autonomie financière. Le Québec sera vraiment libre seulement lorsque ses citoyens le seront eux-mêmes.
- La JUSTICE et l'ÉQUITÉ, car la santé d'une société se mesure à son niveau de bien-être et à sa qualité de vie. Ces valeurs donnent une chance à tous de s'épanouir pleinement et assurent l'équilibre entre les droits collectifs et individuels.
- Le NATIONALISME comme valeur d'ouverture, d'inclusion et d'unification, qui regroupe les individus en une collectivité plus forte que la somme de ses parties. L'affirmation fière de l'identité de chaque peuple est le fondement de la diversité culturelle mondiale. L'indépendance du Québec est l'aboutissement le plus logique et souhaitable du nationalisme.
- La protection de l'ENVIRONNEMENT, parce que le territoire du Québec définit notre identité nationale, en conditionne l'existence et s'incarne dans une vision écologique faisant appel à toutes les composantes de la société. La revalorisation de notre patrimoine naturel, ainsi qu'une économie fondée sur une transition énergétique juste et équitable, les énergies renouvelables et l'innovation technologique verte participent à l'appartenance au territoire. Son intégrité, sa vitalité et sa pérennité sont essentielles à notre avenir collectif.

Notre action politique se concentrera sur la fondation d'un pays, non pas sur la gestion ordinaire d'une province. Pour ce faire, nous prendrons chacune de nos décisions de façon à nous rapprocher de ce but ultime et chercherons à rassembler tous les indépendantistes. Notre action aura aussi pour objectifs de susciter l'adhésion et l'engagement, et de bâtir des consensus en valorisant le débat et la diversité des points de vue. Ultiment, le but est d'en arriver à des décisions rassembleuses et courageuses qui s'appuient sur les connaissances scientifiques.

Forts de nos valeurs et conscients de ces défis, nous sommes convaincus que l'indépendance de la nation québécoise est à la fois une nécessité, une destinée et une incontournable rencontre entre notre pragmatisme et nos plus profondes aspirations.

Elle permettra au Québec :

- d'assurer durablement le dynamisme de la langue française, source essentielle de distinction et de fierté de la nation, en tant que vecteur de réussite et d'intégration dans toutes les sphères de la société, et d'en faire un porte-étendard incontournable de notre rayonnement au sein de la Francophonie et de la communauté internationale;

- de contrôler pleinement son territoire afin d'être exemplaire dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement, en se tournant définitivement vers une économie verte, prospère et ambitieuse dont tous les Québécois tireront bénéfice;
- d'exercer le plein contrôle sur les finances et les leviers économiques de son État et, ainsi, de créer davantage de richesse et de mieux la répartir;
- de renforcer sa démocratie en se libérant de la monarchie et du régime fédéral canadien qui briment la souveraineté québécoise, de poser des gestes politiques qui reflètent l'aspiration républicaine moderne de la nation québécoise et de proposer une gouvernance décentralisée dans les régions, ancrée dans la réalité des gens et s'appuyant sur une participation citoyenne;
- de mieux valoriser et faire rayonner sa culture, qui lie l'identité de ses habitants autour de repères collectifs et d'une mémoire commune, tout en assurant sa projection dans l'avenir, partout sur son territoire et dans le monde;
- d'édifier son avenir avec les peuples autochtones, de s'engager fermement sur la voie de la réconciliation, de reconnaître leur droit à l'autodétermination et de former un nouveau partenariat en vertu du principe d'égalité entre les peuples;
- de négocier des ententes internationales qui respectent ses valeurs et ses spécificités, au bénéfice de son peuple;
- de décider de ce qui est bon pour lui, simplement.

Ce pays, porté par un peuple résilient et attaché à son histoire, entrera dans l'avenir en offrant aux générations qui suivent une terre de paix, de liberté, d'égalité et de prospérité.

À présent, le Parti Québécois porte ce projet, convaincu qu'un Québec indépendant prendra part avec dignité et audace au progrès de l'humanité.

Je déclare avoir lu le préambule des Statuts et y adhérer sans réserve :

Signature

Date

CODE D'ÉTHIQUE DU PARTI

Depuis sa fondation, le Parti Québécois a toujours défendu une vision du service public empreinte des plus hauts standards éthiques. Désirant consacrer cette pratique dans un document clair et à l'adhésion obligatoire, le III^e congrès national extraordinaire a adopté le principe de l'établissement d'un code d'éthique du Parti.

Principes directeurs

Les principes directeurs du code d'éthique sont les suivants :

1. agir avec honnêteté, intégrité et rigueur, dans l'intérêt supérieur du Québec ;
2. agir avec loyauté, dans le respect des décisions collectives, de manière à préserver la dignité du Parti et la confiance de la population envers ce dernier ;
3. agir dans le respect des personnes et reconnaître sa responsabilité dans ses paroles et actions.

Pour les membres

Les membres doivent en tout temps adhérer aux principes suivants :

4. respecter les lois en vigueur au Québec ;
5. respecter les Statuts, le Règlement intérieur, tout autre règlement ainsi que le processus démocratique du Parti ;

6. projeter une image publique du Parti conforme aux valeurs de ce dernier ;
7. ne pas proférer publiquement des propos haineux, fanatiques, violents ou menaçants ;
8. éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts par rapport au Parti. Dans une telle situation, divulguer ladite situation et agir afin de faire cesser la situation ;
9. ne pas déclarer occuper une fonction, fictive ou non, au sein du Parti si ce n'est pas le cas ;
10. ne pas prétendre représenter le Parti sans y être autorisé.

Pour les élus des instances du parti, ainsi que les employés de la Permanence nationale et embauchés par des élus du Parti

En plus des principes mentionnés précédemment, les élus des instances du parti, ainsi que les employés de la Permanence nationale et de l'Assemblée nationale, doivent adhérer aux principes suivants :

11. respecter une stricte confidentialité quant aux informations utilisées dans le cadre de leurs fonctions, et ne pas utiliser ces données à des fins autres que celles déterminées par le Parti;
12. porter le plus grand soin à leurs déclarations publiques, c'est-à-dire à l'extérieur des instances, de façon à ne pas nuire au projet national du Parti;
13. au sein des instances, travailler en respectant celles et ceux qui ont des opinions divergentes des leurs;
14. publiquement ou dans le cadre de leurs fonctions, utiliser un langage compatible avec les fonctions exercées au sein du Parti et à l'Assemblée nationale ;
15. ne pas s'associer à des individus ou à des groupes qui ont des objectifs incompatibles avec ceux du Parti ;
16. respecter les bénévoles, qui sont une composante essentielle du succès du Parti.

Pour les candidatures officielles

En plus des principes mentionnés précédemment, les personnes candidates officielles du Parti doivent adhérer aux éléments suivants :

17. ne pas utiliser de manière indue le statut relatif à la candidature officielle avant, pendant et après une campagne électorale ;
18. apporter le plus grand soin dans l'utilisation des ressources financières et matérielles du Parti avant, pendant et après une campagne électorale.

Pour la députation à l'Assemblée nationale

En plus des principes mentionnés précédemment, la députation du Parti doit adhérer aux éléments suivants :

19. adopter en tout temps un comportement visant le respect, la dignité et la préservation des institutions démocratiques québécoises ;
20. participer à la charge de travail collective dévolue au caucus de la députation.

Mécanisme de mise en application

21. Le conseil exécutif national est chargé de l'application du présent code d'éthique. La conférence de coordination est chargée de l'application du présent code d'éthique en ce qui a trait aux membres du conseil exécutif national ;
22. Les sanctions pour une infraction au code d'éthique peuvent aller de la simple réprimande à l'expulsion du parti, en passant par une suspension pour un maximum de 60 jours.

Je déclare avoir lu le code d'éthique du Parti et y adhérer sans réserve. J'accepte donc de m'y conformer dès à présent et pour la durée de la candidature officielle :

Signature

Date

PRÉSENTATION

En une page, décrivez pourquoi vous feriez une bonne députée ou un bon député du Parti Québécois :

Signature

Date

La personne candidate est invitée à soumettre à la commission des candidatures toute information (lettre de présentation, C.V., portfolio professionnel, etc.) qu'elle juge pertinente à l'évaluation de sa candidature.

ANTÉCÉDENTS

1. Avez-vous déjà été partie, êtes-vous présentement partie ou êtes-vous susceptible de devenir partie, vous ou une entreprise dont vous détenez ou déteniez le contrôle, à des procédures criminelles ou pénales ?

OUI

NON

2. Avez-vous déjà été partie, êtes-vous présentement partie ou êtes-vous susceptible de devenir partie, vous ou une entreprise dont vous détenez ou déteniez le contrôle, à des procédures juridiques civiles ?

OUI

NON

3. Avez-vous déjà été partie, êtes-vous présentement partie ou êtes-vous susceptible de devenir partie, vous ou une entreprise dont vous détenez ou déteniez le contrôle, à un litige devant une commission (ex. : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse), un organisme de nature juridictionnelle ou d'ordre administratif ou à un tribunal quasi-judiciaire (ex. : Régie des alcools, des courses et des jeux, Tribunal administratif du Québec, etc.) ?

OUI

NON

4. Avez-vous déjà fait l'objet, faites-vous l'objet ou êtes-vous susceptible de faire l'objet, vous ou une entreprise dont vous détenez ou déteniez le contrôle, de procédure de faillite ?

OUI

NON

Si vous avez répondu OUI à l'une ou plusieurs des questions précédentes, veuillez joindre les explications et détails que vous jugez pertinents à la présente demande.

Je déclare que les réponses fournies aux questions précédentes, ainsi que, le cas échéant, les explications et détails fournis sont exacts au meilleur de ma connaissance :

Signature

Date

ENGAGEMENTS

Les Statuts, le Règlement intérieur et la commission des candidatures du Parti requièrent les déclarations et engagements suivants de la part d'une personne souhaitant recevoir l'autorisation de présenter une candidature officielle :

1. J'autorise tous représentants autorisés par le Parti Québécois à faire toute vérification jugée nécessaire sur les éléments visés par le présent formulaire;
2. J'autorise toute personne physique ou morale détenant des informations et des renseignements personnels me concernant quant aux éléments visés par le présent formulaire à fournir ceux-ci aux représentants autorisés du Parti Québécois, et je m'engage, si requis par l'une ou l'autre de ces personnes, à l'autoriser par écrit à fournir telles informations;

Je déclare :

3. ne pas avoir eu dans le passé des comportements assimilables à du harcèlement psychologique ou sexuel;
4. m'engager à respecter les directives de la commission des candidatures ou du Parti quant aux réseaux sociaux;

Si ma candidature est choisie, je m'engage à :

5. ne pas contracter de prêt en vue de financer ma campagne électorale sans autorisation écrite du représentant ou l'agent officiel du Parti;
6. céder mon pouvoir de nomination d'agent officiel au Parti;
7. céder le remboursement de mes dépenses électorales au Parti;

Si je suis élue ou élu à l'Assemblée nationale, je m'engage à :

8. à démissionner de mon poste de députée ou député si je quitte le Parti de ma propre initiative.

Je comprends que toute fausse déclaration ou manquement aux engagements ci-haut peut résulter en la révocation d'une éventuelle autorisation par la commission des candidatures, et ce, en tout temps, même après une investiture.

Signature

Date

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR CE FORMULAIRE, AINSI QUE LES DOCUMENTS QUE VOUS JUGEZ PERTINENTS, AU SECRÉTARIAT NATIONAL DU PARTI SELON LES MODALITÉS SUIVANTES :

PAR COURRIEL : CANDIDATURES@PQ.QUEBEC

OU

EN PERSONNE OU PAR LA POSTE, EN COURRIER RECOMMANDÉ :

Parti Québécois
4115, rue Ontario Est, bureau 325
Montréal (Québec) H1V 1J7

VOUS RECEVREZ UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION PAR COURRIEL.

INFORMATIONS

La personne candidate est invitée à prendre connaissance des informations suivantes :

- L'autorisation émise par la commission des candidatures n'est pas un gage que vous serez désignée comme candidature officielle du Parti Québécois. Vous devrez aussi, s'il y a lieu, vous présenter à une investiture où les membres du Parti choisissent la personne qu'ils souhaitent voir candidate officielle. Ainsi, l'autorisation de la commission des candidatures est l'équivalent d'un visa permettant de se présenter candidate ou candidat du Parti Québécois.
- Aucune réponse aux questions de ce formulaire n'a pour effet de rendre automatiquement inéligible une candidature. Toutefois, le fait d'y répondre de façon sciemment trompeuse entraînera cette inéligibilité.
- Les critères d'évaluation pour l'octroi de l'autorisation d'une candidature officielle sont les suivants :
 - a) posséder la qualité d'électeur ;
 - b) ne pas posséder de dossier criminel ou pénal incompatible avec la fonction de député ;
 - c) démontrer des qualités personnelles minimales pour occuper la fonction de député ;
 - d) démontrer un comportement compatible avec le code d'éthique du Parti ;
 - e) exercer une utilisation des réseaux sociaux conforme à la politique des communications du Parti (sixième annexe du Règlement intérieur);
 - f) souscrire aux objectifs politiques du Parti et à ses Statuts.
- La commission des candidatures peut requérir l'information nécessaire avant de rendre sa décision. En outre, elle peut demander à rencontrer la personne intéressée.
- La commission des candidatures doit rendre sa décision dans un délai maximal de 45 jours après avoir reçu une demande. Dans le cas où la période de mise en candidature prévue à l'article 185 des Statuts est officiellement ouverte, ce délai est réduit à 10 jours.
- Les informations soumises pour l'évaluation d'une candidature, les entretiens ainsi que les débats menant aux décisions de la commission des candidatures sont strictement confidentiels.
- La commission des candidatures rend sa décision par lettre et la fait parvenir à la personne intéressée et au conseil exécutif national. Elle n'est pas obligée de motiver sa décision.
- L'autorisation octroyée par la commission des candidatures est valable jusqu'à la prochaine élection générale.
- La commission des candidatures peut retirer en tout temps l'autorisation octroyée à une personne désirant être candidate, et ce, même après la fin d'un processus d'investiture.